

Critères d'attribution des dotations aux structures de recherche

Commission de la recherche du Conseil académique du 29 septembre 2020 Délibération 2020/09/CR-035

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier et notamment l'article 38 ;

Considérant les propositions d'un groupe de travail constitué de membres de la Commission de la recherche sur les critères de calcul des dotations aux UMR pour le budget 2021 ;

Après en avoir délibéré, les membres de la Commission de la recherche procèdent à un vote sur la répartition de l'enveloppe constituée d'une part fixe (50 %) et d'une part variable (50%)

Vote sur la part fixe 50 % de la dotation calculée sur la base de :

Périmètre des personnels pris en compte :
Enseignants chercheurs et Ingénieurs de recherche titulaires à l'Université Toulouse III-Paul Sabatier :
coefficient 1
Chercheurs et Ingénieurs de recherche titulaires des Organismes : coefficient 0.5

Vote sur la part variable 50 % de la dotation calculée sur la base de :

Périmètre des personnels pris en compte :

Enseignants chercheurs et Ingénieurs de recherche titulaires à l'Université Toulouse III-Paul Sabatier : coefficient 1

Chercheurs et Ingénieurs de recherche titulaires des Organismes : coefficient 0.5

Enseignants chercheurs et Ingénieurs de recherche titulaires d'autres établissements : coefficient 0.5

Selon les 4 critères suivants pris en compte :

o le nombre de thèses sur une période glissante de 3 ans avec un seuil de 42 mois : 20 %

o le nombre d'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) : 20 %

o le nombre de Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR) : 10 %

o l'activité spécifique : (Sciences Humaines et Sociales, Numérique et Expérimental) : 50 %

Foulouse, le 5 octobre 2020

Le Président,

Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 40

Nombre de membres présents ou représentés : 31

Nombre de voix favorables : 31 Nombre de voix défavorable : 0

Nombre d'abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 0